



**RONDE DES VALLÉES**

**SAMEDI 12 AOÛT et  
DIMANCHE 13 AOÛT 2017**

**HÉMONSTOIR**

**30<sup>ème</sup> RONDE DES  
VALLÉES**

**Course Internationale  
Catégorie « Juniors »**

# **Dossier Technique**

## **ORGANISATION**

<b>Officiels</b>	<b>Organisation</b>	
<b>Président du jury</b> DEMPERE RODA José Ramon Espagne	<b>Direction de l'épreuve</b> Jean-Yves MAHOUDO 06.81.26.99.48	<b>Caméra arrivée</b> André COUE
<b>Commissaire 1</b> IDELOT Laurent	<b>Responsable départ/arrivée</b>	<b>Restauration</b> Elga RENOUARD
<b>Commissaire 2</b> GARNIER Morgane	<b>Informatique</b> J-François LE BOUDEC Patricia LEVEY	<b>Permanence presse</b> École
<b>Juge à l'arrivée</b> JOUAN Ludovic	<b>Moto information</b> Hervé PESTEL	<b>Protocole</b>
<b>Commissaire moto 1</b> VERGER Guillaume	<b>Service d'ordre arrivée</b> Christian VETEL	<b>Sécurité signaleurs</b> Michel BURLLOT
<b>Chronométrateur 1</b> PIVETEAU Olivier	<b>Ouverture de course</b> HARMONIE MUTUEL	<b>Parking officiel</b> Gilles FOLLIARD
<b>Commissaire moto 2</b> ROBIN Arnaud	<b>Dépannage neutre 1</b> VCP LOUDEAC	<b>Parking équipes</b> Gilles FOLLIARD
<b>Inspecteur contrôle anti- dopage</b>	<b>Dépannage neutre 2</b> Assistance radio	<b>Hôpital de Kério</b> Noyal-Pontivy 02.97.25.32.25
	<b>Dépannage neutre 3</b> Kangoo Renault	<b>Médecin</b> Docteur LE BARS
	<b>Voiture balai</b> Camion JOUET	<b>Ambulance</b> Ambulances Le Collinet

## COMITE ORGANISATEUR

- 1<sup>ère</sup> épreuve sous le contrôle du tennis club 1988
- Modification des statuts – appellation 1991
- Organisation « La Ronde des Vallées » 1991
- Effectif membres actifs 23
- Adresse du siège social Mairie d'Hémonstoir

## HISTORIQUE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS

### Épreuves cyclistes :

- Minimes course d'attente depuis 1988
- Cadets course d'attente de 1988 à 1994
- Féminines course d'attente de 1995 à 2002
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories course d'attente depuis 2003

### Championnat départemental :

- Minimes - cadets 1995
- Juniors 1999
- Minimes – cadets – juniors 2007

### Championnat de Bretagne :

- Minimes – cadets - juniors 2009

### Autres organisations :

- Randonnée VTT fin octobre
- Cochon grillé 08 mai
- Jarret frites Février
- Loto Février / Avril / Octobre

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'épreuve « *La Ronde des Vallées* » Juniors est organisée par l'association La Ronde des Vallées (Président : JY MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute les *12 et 13 août 2017*.

## **ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE**

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories *Hommes Juniors*. Elle est inscrite au calendrier route UCI *Junior*.

L'épreuve est classée en classe *2.1 Junior*.

## **ARTICLE 3 : PARTICIPATION ENGAGEMENTS**

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : *nationales, régionales, clubs ou mixtes*.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, l'équipe est composée au minimum de 4 coureurs et au maximum de 6 coureurs et 3 remplaçants.

Les engagements se feront au moyen du bulletin officiel UCI (bien mentionner le code UCI). Ils doivent parvenir à Jean Yves MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir avant le samedi 22 juillet 2017.

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation UCI au minimum de 250 € majorés des frais engagés pour l'organisation de l'hébergement de cette équipe.

En cas de contestation, la fédération nationale, d'une part et l'UCI d'autre part, seront seules compétentes pour porter jugement.

## **ARTICLE 4 : PERMANENCE, DOSSARDS, PLAQUES, RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS**

La permanence de départ se tient, le *12 août 2017 de 9h à 11 h à l'école d'Hémonstoir*.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait aux heures d'ouverture de la permanence le 12 août 2017 à partir de 9 h.

Chaque équipe recevra 2 dossards et une plaque par coureur, la licence du directeur sportif sera gardée pour assurer le retour des plaques.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le *12 août 2017 à 11h15 à l'étage de la salle des fêtes d'Hémonstoir*.

## **ARTICLE 5 : ORDRE DE DÉPART POUR LE CONTRE LA MONTRE**

*Les commissaires se réservent d'établir l'ordre des départ du contre-la-montre par rapport au classement de l'étape de la veille.*

Il sera publié sur le site Internet [www.bretagne-vtt.com](http://www.bretagne-vtt.com) à partir du samedi soir et affiché à la salle des fêtes, ainsi que les classements.

## **ARTICLE 6 : INFO COURSE**

Les informations courses sont émises sur la fréquence RADIO.

Chaque équipe devra être autonome pour la réception de l'info-course

#### **ARTICLE 7 : VEHICULES ASSISTANCE**

Chaque coureur pourra avoir un véhicule suiveur lors du contre-la-montre. Pour la course en ligne chaque équipe pourra mettre dans la course un véhicule assistance technique. Le service d'assistance technique neutre est assuré par le VCP Loudéac. Ce service est assuré au moyen de 3 véhicules.

#### **ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS**

Ravitaillement après le 50<sup>ème</sup> km et jusqu'à 20 km de l'arrivée. Une zone sera matérialisée sur le circuit final.

#### **ARTICLE 9 : DÉVIATION**

A l'arrivée, les véhicules d'assistance sont tenus de respecter la déviation mise en place par l'organisation.

#### **ARTICLE 10 : COUREURS DISTANCES, ABANDONS, VÉHICULE BALAI**

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route. Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec sa bicyclette.

#### **ARTICLE 11 : DÉLAIS D'ARRIVÉE**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 18% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Pour le contre-la-montre, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 35% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur.

#### **ARTICLE 12 : CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis:

- *Contre-la-montre au temps au centième*
- *Épreuve en Ligne*
- *Général au temps cumulé du contre-la-montre et des épreuves en ligne. (départage au centième du clm puis à la place de la course en ligne)*
- *Jeunes (meilleur junior première année) (idem)*
- *Classement par équipes au temps (départage aux nombres de places et à la meilleure place)*
- *Points chauds aux points (5, 3, 2, 1 sur chaque classement) (départage : nb de 1ère, 2ème, 3ème place), en cas d'égalité le coureur ayant le plus de 1ère place, en cas de nouvelle égalité le mieux classé au général individuel)*
- *Meilleur grimpeur aux points (5,3,2,1 sur chaque classement) (départage : Le coureur ayant le plus de points, en cas d'égalité le coureur ayant le plus de 1ère place, en cas de nouvelle égalité le mieux placé au classement général individuel)*

### **ARTICLE 13 : PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

Vainqueur du CLM : 10 minutes après l'arrivée.

***Devront se présenter sur le podium d'arrivée 10 minutes après chaque étape :***

- Les 3 premiers de la course en ligne ;
- Le vainqueur du classement des points chauds ;
- Le vainqueur du classement des grimpeurs ;
- Le meilleur Junior 1<sup>ère</sup> année ;
- Le premier du classement général.

***Le dimanche après la course en ligne : les 3 premiers du classement général.***

### **ARTICLE 14 : ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. *En outre, la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de lois Françaises.*

Le contrôle antidopage a lieu près du podium après chaque étape.

### **ARTICLE 15 : PRIX**

Les prix suivants sont attribués : épreuve internationale juniors classe 2.0 M.J

Samedi après-midi en ligne :	910/20	(175 € au 1 <sup>er</sup> )
Dimanche matin contre la montre :	645/20	(100 € au 1 <sup>er</sup> )
Dimanche l'épreuve en ligne :	645/20	(100 € au 1 <sup>er</sup> )
Classement général :	1113/20	(221 € au 1 <sup>er</sup> )
Classement points chauds :		Prix et coupes
Classement meilleur grimpeur :		Prix et coupes
Classement Juniors 1 :		Prix et coupes
Classement par équipes :		Prix et coupes

### **ARTICLE 16 : PÉNALITÉS**

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

# CLASSEMENTS ANNEXES

## Grand Prix de la Montagne

Doté de 106 € de Prix

### Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :
  - Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;
  - Seuls les quatre coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération ;
  - Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;
  - Un panneau situé à 500 mètres auparavant annoncera le Grand Prix de la Montagne ;
  - A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix de la Montagne ;
  - Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;
  - Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;
  - En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;
  - En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> place servira à départager ; 7 pointages seront effectués :
    - 1<sup>ère</sup> étape                      3 pointages
    - 3<sup>ème</sup> étape                        4 pointages

### Côtes sélectionnées - 1<sup>ère</sup> étape

1	Beau Soleil	km	12,50
2	Panneau stop après Querrien	km	38,60
3	Eolienne	km	45,30

### Côtes sélectionnées - 3<sup>ème</sup> étape

1	Côte de Mûr-de-Bretagne	km	28,00
2	Entrée de Merléac	km	38,60
3	Côte de Saint-Marcel	km	71,80

# Grand Prix Meilleur animateur

**Doté de 106 € de Prix**

## Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :

Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;

Seuls les quatre coureurs franchissant la ligne de sprint seront pris en considération ;

Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;

Un panneau situé à 500 m auparavant annoncera le Grand Prix Meilleur Animateur ;

A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix Meilleur Animateur ;

Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;

Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;

En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;

En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> place servira à départager ;

6 pointages seront effectués :

- 1<sup>ère</sup> étape : 3 pointages
- 3<sup>ème</sup> étape 3 pointages

## Points sélectionnés - 1<sup>ère</sup> étape

1	Mairie d'Hémonstoir	km	10,80
2	La Motte	km	28,60
3	Entrée Le Cambout	km	55,60
4	2ème passage sur la ligne d'arrivée	km	84,20

## Points sélectionnés - 3<sup>ème</sup> étape

1	Garage à Saint-Caradec	km	10,40
2	Panneau publicitaire à l'entrée de Mûr de Bretagne	km	24,60
3	Entrée d'Allineuc	km	43,90
4	2ème passage sur la ligne d'arrivée	km	78,50



# Prix par Équipe

## Règlement :

- Le classement s'effectuera à l'addition des points correspondants aux places obtenues par les trois coureurs les mieux placés de chaque club, quelque soit le nombre de partants.
- Si deux clubs obtiennent le même nombre de points, l'équipe déclarée vainqueur sera celle dont le coureur a remporté l'épreuve, ou classé son premier coureur le plus près du vainqueur de la course.

# PALMARÈS

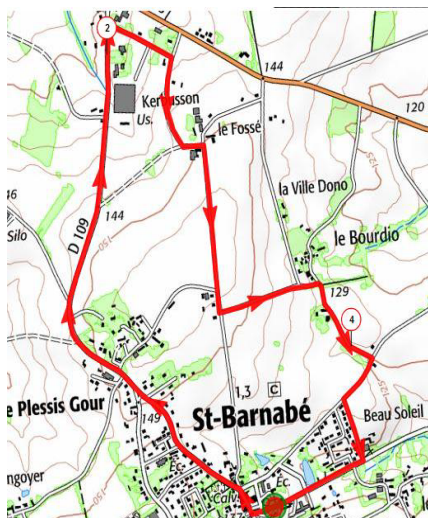
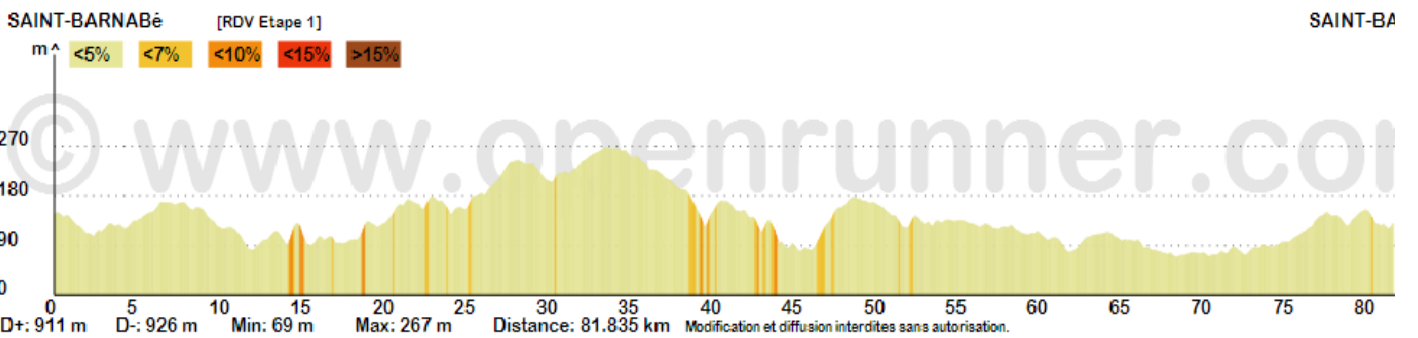
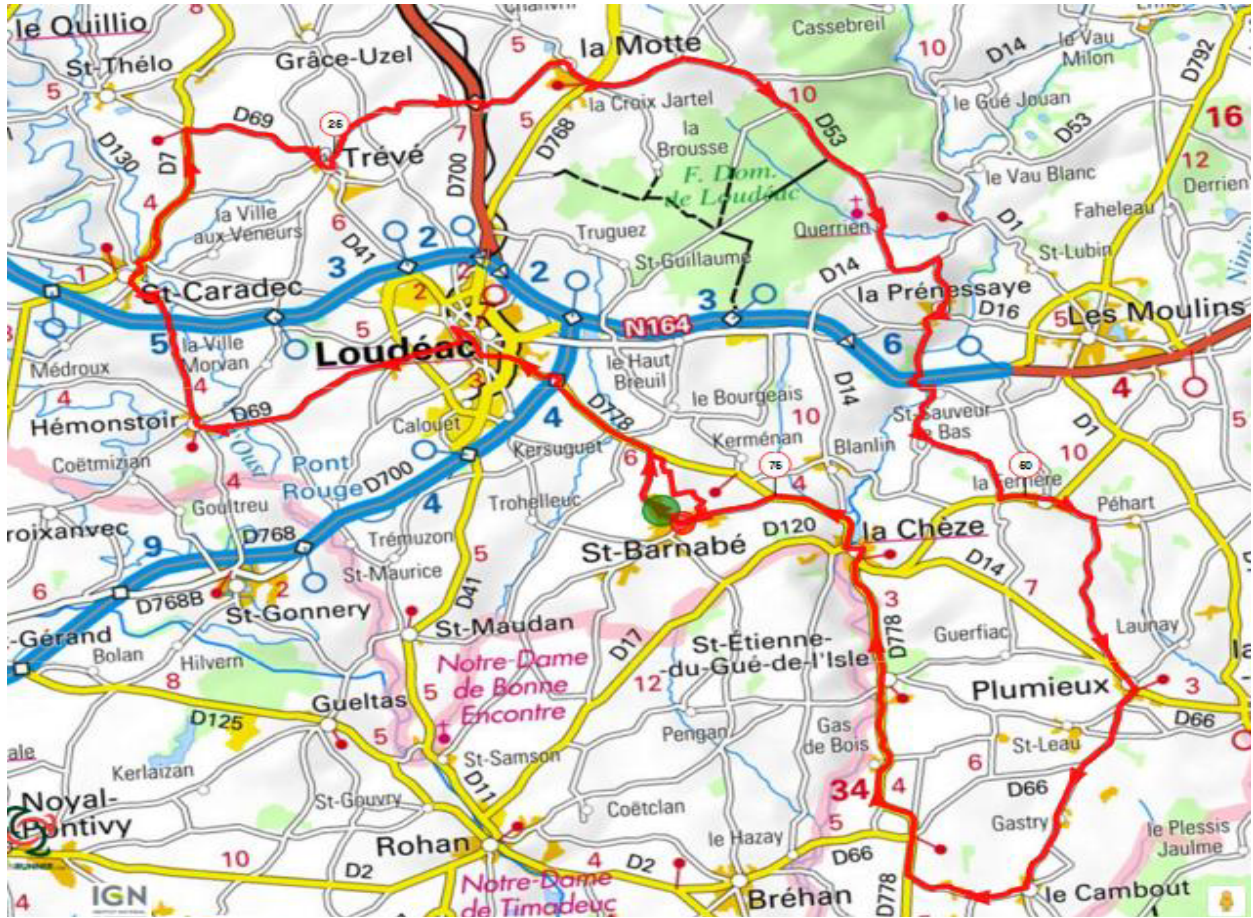
**2015 : meilleur temps du contre-la-montre : 11 km 300 en 15 min 13 s**

Année	Meilleur animateur	Meilleur grimpeur
1993	G. GUEGUEN	Y. LE BOULANGER
1994	A. ROUXEL	J. JOY
1995	E. MELEUC	S. RESMOND
1996	E. HORELLOU	M. GRIGOLETTO
1997		
1998	C. LE MEVEL	C. LEMEVEL
1999	S. HERLEDAN	F. FOLINAIS
2000	P. LECLERC	B. VAUGRENARD
2001	O. BONNAIRE	J. ROY
2002	B. DERRIERN	P. QUEMENEUR
2003	C. FABBRI (Belge)	J. BAKELANIS
2004	J. BAKELANIS	C. LE BRIS
2005	K. CHERRUAULT	K. CHERRUAULT
2006	S. PIETERS (Belge)	G. BELGY
2007	W. WIPPERT (Belge)	F. TAILLEFER
2008	M. LE MONTAGNER	K. ELLISONDE
2009	S. DEWORTELAER	S. DEWORTELAER
2010	R. HARDY	L. BLANCHON
2011	A. VILAIN	D. CHERBONNET
2012	V. DESLANDES	N. PETERS
2013	J. BUGTER (belge)	KUZNETSOU (russe)
2014	VAN DEN BERG (hollande)	V. MADOUAS
2015	N. LE PLINGARD	EEKOFF (Hollande)
2016	T. MONTCHAMPS	T. MONTCHAMPS

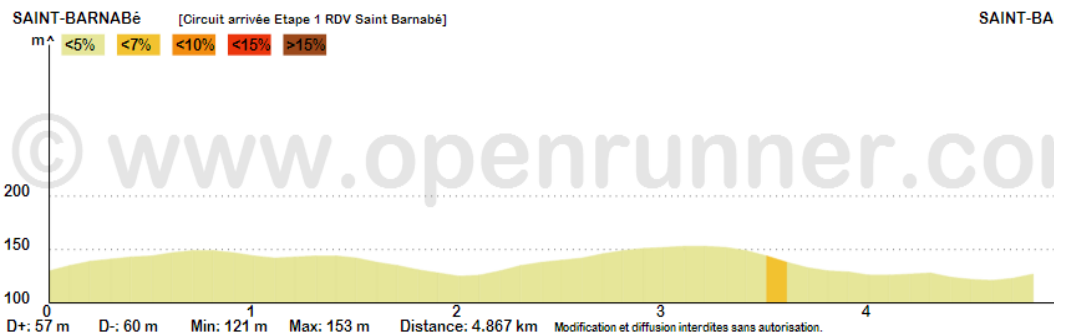
## **CLASSEMENT GÉNÉRAL**

<b>Année</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>
1988	F. BLEVIN	E. JAN
1989	D. EZEQUEL	LE GAG
1990	E. DRUMEL	Y. GAUTHIER
1991	C. SAUGRAIN	A. MORIN
1992	N. GUILLE	S. CORLAY
1993	A. ROUXEL	R. FOCRAIN
1994	L. HUBERT	A. ROUXEL
1995	C. POOS	P. LE BOURNOT
1996	A. LE PABIC	M. GRIGOLETTO
1997	G. THEPAUT	M. RIVORY
1998	F. LE CALVET	R. FEZ
1999	F. FLEURY	A. BRETEAU
2000	B. VAUGRENARD	M. MALLE
2001	P. THERVILLE	D. JEHANNO
2002	V. JEROME	A. GERARD
2003	K. VANDEWALLE	N. MAES
2004	Y. RAULT	R. RUUGH
2005	T. HUREL	K. CHERRUAULT
2006	J. ENGELEN	E. CLEMENT
2007	A. COURTEILLE	N. VAILLANT
2008	J. LE BON	R. BARDET
2009	G. TARRIDE	M. LE MONTAGNER
2010	S. BERGERET	M. CAM
2011	P. HAVIK	G. MILLOUR
2012	M. VANDERPOEL (Hollande)	V. DESLANDES
2013	E. GESBERT	D. RIVIERE
2014	SIVAKOV Pavel (Russie)	KUNIANOV (Russie)
2015	GIRDLESTONE (Néo-Zélandais)	D. GEE (Canada)
2016	SCHELLING (Hollande)	EEKHOFF (Hollande)

**ÉTAPE N°1 : RONDE DES VALLÉES JUNIORS (12/08/2017)**  
**SAINT BARNABÉ – SAINT BARNABÉ 100.80 kms**  
**(80.80 kms en ligne + 5 x 5kms)**



**CIRCUIT D'ARRIVEE à SAINT BARNABÉ**  
**5 tours de 5 kms**



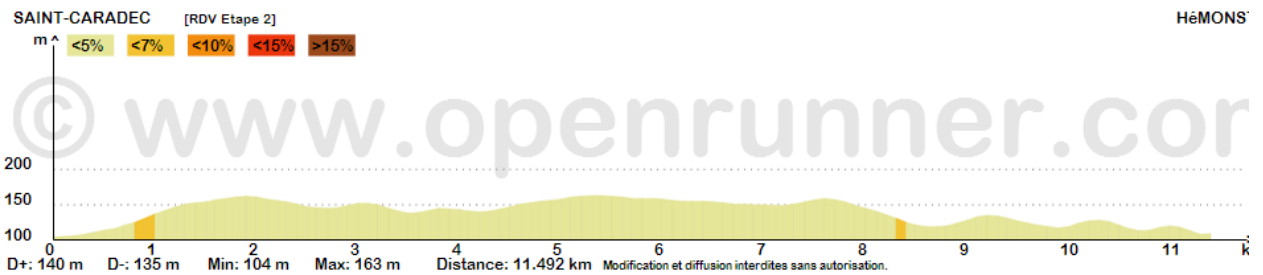


Internationale Juniors RONDE DES VALLEES HEMONSTOIR			GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE		Circuit en Ligne 1 <sup>ème</sup> étape 2017 Contrôle VCP LOUDEAC	
KMS Parcouru s	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route	Heure de Passage		Samedi 12 Août 2017
COURSE EN LIGNE			à	41	44	Km / H
Départ Saint Barnabé				15:00	15:00	Course neutralisée
0,00	0.00	Garage Saint Barnabé	D109	15:10	15:10	Départ réel direction Loudéac
0.00	99.20	intersection	D109/D778	15:10	15:10	Départ réel direction Loudéac
2.40	96.80	rond point	D778	15:13	15:13	1 <sup>ère</sup> sortie tout droit
3.60	95.60	rond point Renault		15:15	15:14	2 <sup>ème</sup> sortie tout droit
4.00	95.20	rond point		15:15	15:15	2 <sup>ème</sup> sortie tout droit
4.60	94.60	rond point Ker Anne		15:16	15:16	3 <sup>ème</sup> sortie direction Hemonstoir
10.00	89.20	Hemonstoir	D69	15:24	15:23	entrée bourg
10.80	88.40	Mairie Hemonstoir (PC1)	C1	15:25	15:24	Point Chaud
12.50	86.70	Beau soleil (MG1)	C1	15:28	15:27	GRIMPEUR
14.80	84.40	Entrée St caradec	164A/D7	15:31	15:30	Intersection tout droit
15.30	83.90	Sortie St caradec	D7	15:32	15:30	Direction Uzel
19.00	80.20	belle étoile	D7/D69	15:37	15:35	A droite direction Tréve
22.10	77.10	entrée Trévé	C1	15:42	15:39	tout droit direction Loudeac
22.70	76.50	sortie Trévé	C1	15:43	15:40	A gauche direction La Motte
26.40	72.80	pont de la 4 voie	D53	15:48	15:46	A gauche direction La Motte
28.60	70.60	La Motte (PC1)	D53	15:51	15:49	Point Chaud
29.50	69.70	La Motte la croix jartel	D778/D53	15:53	15:50	tout droit direction Plemet
36.20	63.00	croisement		16:02	15:59	direction Querrien
38.60	60.60	direction querrien (MG2)	D14	16:06	16:02	panneau stop 100m GRIMPEUR
38.70	60.50	croisement	D14	16:06	16:02	au stop à gauche
39.10	60.10	direction la prenessaye	D16	16:07	16:03	A droite direction La Prenessaye
40.00	59.20	entrée La Prenessaye	D16	16:08	16:04	A droite rond point DANGER
40.50	58.70	La prenessaye bourg		16:09	16:05	direction LOUDEAC
40.80	58.40	La Prenessaye sortie	C4/C28	16:09	16:05	100m à gauche après sortie
41.50	57.70	croisement		16:10	16:06	A gauche
42.10	57.10	croisement		16:11	16:07	A droite direction La Ferrière
45.30	53.90	éolienne (MG3)		16:16	16:11	GRIMPEUR
46.90	52.30	croisement	D141	16:18	16:13	vers La ferriere
48.10	51.10	La ferriere sortie	D120/C5	16:20	16:15	Direction Plumieux
52.80	46.40	Plumieux entrée	D41	16:27	16:22	a gauche
53.50	45.70	Plumieux bourg	D14/D66	16:28	16:22	A droite direction Le cambout
54.60	44.60	croisement	D66 B	16:30	16:24	direction le cambout
55.60	43.60	Le cambout entrée (PC3)	c1	16:31	16:25	Point Chaud
58.80	40.40	Le Cambout	C1	16:36	16:30	Direction La cheze
61.30	37.90	croisement sortie Le Cambout	D778/C1	16:39	16:33	Direction La Chéze
65.40	33.80	St Etienne du gué de l'isle	D778	16:47	16:29	toutdroit
72.20	27.00	La Chéze pont		16:55	16:48	direction Loudéac
73.50	25.70	Sortie La Cheze		16:57	16:50	à gauche direction St Barnabé
74.20	25.00	entrée circuit	D53	16:58	16:51	
79.20	20.00	1er passage sur la ligne		17:05	16:58	
84.20	15.00	2 <sup>ème</sup> passage sur la ligne (PC4)		17:13	17:02	Point Chaud
89.20	10.00	3 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		17:20	17:11	
94.20	5.00	4 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		17:28	17:18	
99.20	0.00	ARRIVEE		17:34	17:24	

# ÉTAPE N°2 : RONDE DES VALLEES JUNIORS (13/08/2017)

## CLM individuel 11.340 kms

### SAINT-CARADEC - HÉMONSTOIR



**Internationale Juniors**  
**RONDE DES VALLÉES HÉMONSTOIR**

**GRAND PRIX**  
**CENTRE BRETAGNE**

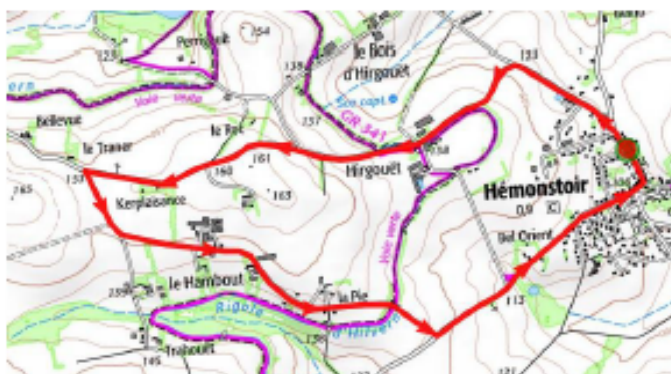
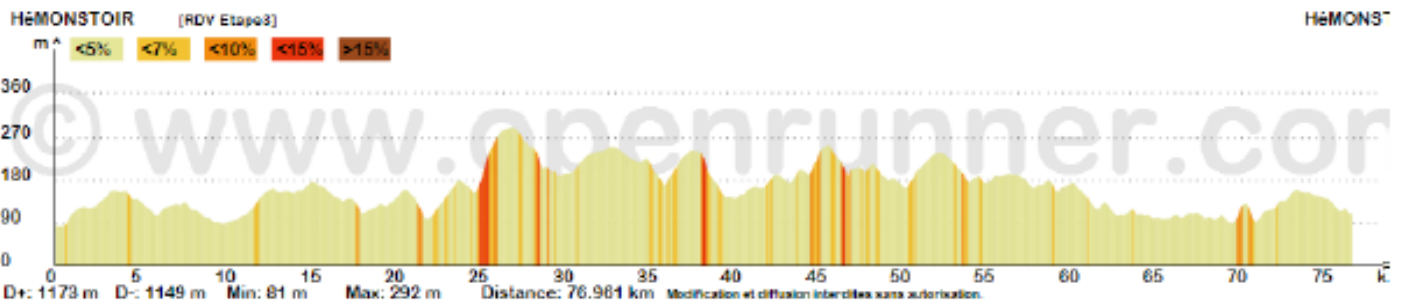
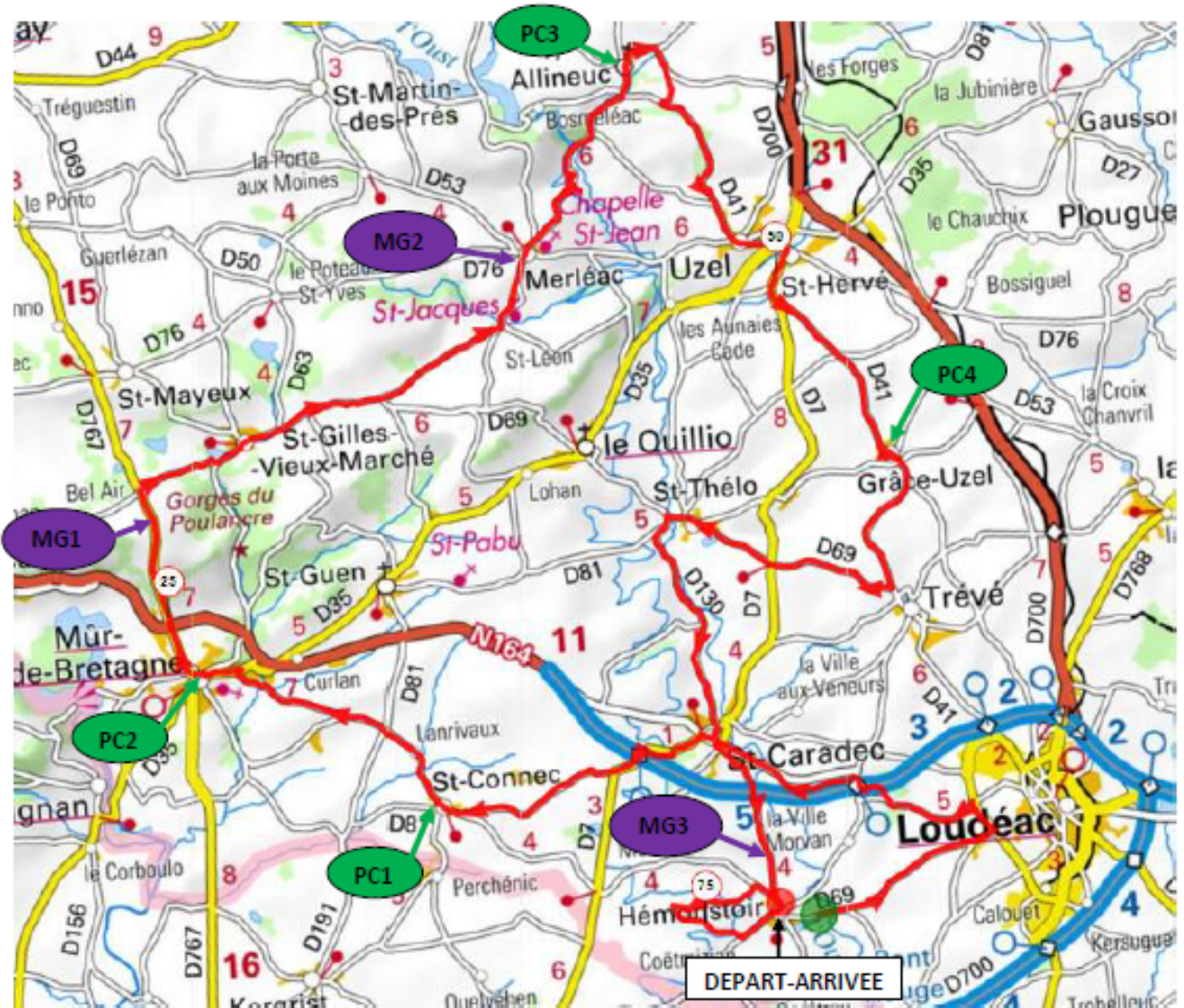
**Circuit en Ligne 2ème étape 2017**  
Contrôle VCP LOUDEAC

KMS Par-courus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route empruntée	Heure de Passage		Dimanche 13 Août 2017 Matin
à 42 45 Km / H 08:00 08:00						
<b>0,00</b>	<b>11,34</b>	<b>Saint-Caradec</b>		08:00	08:00	Place de la mairie
<b>0,10</b>	<b>11,24</b>	Croisement ancienne nationale	D7	08:00	08:00	Tout droit
<b>1,50</b>	<b>9,84</b>	1 <sup>er</sup> rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit
<b>1,70</b>	<b>9,64</b>	2 <sup>ème</sup> rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit
<b>2,20</b>	<b>9,14</b>	Virage à gauche	D7	08:03	08:02	
<b>5,70</b>	<b>5,64</b>	Le Poteau	D7 / D322	08:08	08:07	A gauche Direction CROIXAN-VEC
<b>7,50</b>	<b>3,84</b>	Croixanvec	D322 / C1	08:10	08:10	A gauche Direction HEMONSTOIR
<b>10,90</b>	<b>0,44</b>	Salle à gauche		08:15	08:14	Traversée lotissement à GAUCHE
<b>11,14</b>	<b>0,20</b>	Mairie à gauche		08:15	08:14	
<b>11,34</b>	<b>0,00</b>	<b>ARRIVÉE</b>		08:16	08:15	



# ETAPE N°3 RONDE DES VALLEES JUNIORS (13/08/2017)

## HEMONSTOIR – HEMONSTOIR 102.40 kms (77.10 kms en ligne + 5 x 5.1kms)





Internationale Juniors				Circuit en Ligne 3ème étape 2017		
ONDE DES VALLEES HEMONSTOIR GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE				Contrôle		VCP LOUDEAC
KMS Parco urus	ms à Parco urir	Lieu de passage	Route emprunt ée	Heure de Passage		Dimanche 13 Août 2017 Après Midi
		COURSE EN LIGNE		à	41	43
		Départ à Hémonstoir Cimetière			14:30	14:30
					Km / H	
					Course neutralisée	
0,00	98,90	Départ Réel rue du hinguet	D69	14:40	14:40	Depart réel Direction Loudeac
4,00	94,90	Rond point de cadelac	D69	14:45	14:45	a gauche
4,70	94,20	intersection à gauche	164 A	14:46	14:46	direction St caradec
7,30	91,60	2 rond point a suivre	164 A	14:50	14:50	direction St Caradec
10,10	88,80	Entrée Saint caradec	D7	14:54	14:54	Tout droit
10,40	88,50	St Caradec garage (PC 1)	D7	14:55	14:54	POINT CHAUD
11,00	87,90	Sortie St Caradec	D32	14:56	14:55	A gauche direction Pontivy
12,40	86,50	Zone de bel air	D32	14:58	14:57	2 rond points direction Pontivy
13,50	85,40	Bel air	D109	14:59	14:58	A droite direction St Connec
16,50	82,40	St connec		15:04	15:03	Entrée
17,40	81,50	St connec église	D81A	15:05	15:04	A droite direction Mûr de bretagne
19,40	79,50	croisement des 4 routes	D81A/D9	15:08	15:07	tout droit direction Mûr de bretagne
23,90	75,00	entrée Mûr de bretagne	D767	15:14	15:13	croisement route de Pontivy A droite
24,60	74,30	Panneau SIGNALITIQUE (PC2)		15:16	15:14	POINT CHAUD
26,00	72,90	Sortie Mûr de bretagne	N164/D767	15:18	15:16	tout droit direction Corlay
28,00	70,90	côte de Mûr GRIMPEUR (MG1)	D767	15:20	15:19	Parking GRIMPEUR
28,80	70,10	Village Bel air	D767/D63	15:22	15:20	A droite
30,40	68,50	St gilles vx marché	D69	15:24	15:22	Virage dangereux étang a gauche
31,20	67,70	entrée St gilles vx marché	D69	15:25	15:23	A droite direction Merleac
32,00	66,90	sortie St gilles vx marché	D69	15:26	15:24	A droite direction Merleac
36,90	62,00	Chapelle St Leon	D69	15:34	15:31	tout droit descente dangereuse
38,60	60,30	entrée Merleac (MG2)	C9	15:36	15:33	GRIMPEUR
38,00	60,90	Merleac bourg	C9	15:35	15:33	Tour droit direction Allineuc
39,30	59,60	DANGER		15:37	15:34	DESCENTE DANGEUREUSE
43,90	55,00	Allineuc Entrée (PC3)	D41	15:44	15:41	POINT CHAUD
45,10	53,80	a droite direction Les Forges		15:46	15:42	
45,10	53,80	intersection	D53	15:46	15:42	A gauche direction Uzel
48,80	50,10	Entrée Uzel	D53	15:51	15:48	
49,50	49,40	intersection	D76	15:52	15:47	A gauche
49,70	49,20	tout droit	D76	15:52	15:49	
50,50	48,40	intersection	D7/D35	15:53	15:50	tout droit
51,60	47,30	direction Grace uzel	D7	15:55	15:52	A gauche
51,90	47,00	direction Grace uzel	D41	15:55	15:52	A gauche
55,70	43,20	entrée grace uzel		16:01	15:57	
56,00	42,90	bourg grace uzel		16:01	15:58	Direction Trévé
59,40	39,50	Entré trevé	D41/D69	16:06	16:02	A droite direction St Thélo
62,00	36,90	Intersection La belle étoile	D69/D7	16:10	16:06	tout droit direction St thélo
63,40	35,50	entrée St thélo	D69	16:12	16:08	tout droit
64,10	34,80	sortie St thélo	D69	16:13	16:09	A gauche direction St caradec
69,30	29,60	Entrée Saint caradec	D7	16:21	16:16	tout droit ( église)
69,70	29,20	Croisement	C1	16:22	16:17	tout droit direction Hemonstoir
71,80	27,10	Saint Marcel (MG 3)	C1	16:25	16:20	GRIMPEUR
73,20	25,70	Hemonstoir entrée	C1	16:27	16:22	Virage dangereux a gauche en épingle
73,40	25,50	1er passage sur la ligne		16:27	16:22	
78,50	20,40	2ème passage sur la ligne (PC4)		16:34	16:29	POINT CHAUD
83,60	15,30	3ème passage surla ligne		16:42	16:36	
88,70	10,20	4ème passage sur la ligne		16:49	16:43	
93,80	5,10	5ème passage sur la ligne		16:56	17:00	
98,90	0,00	ARRIVEE		17:04	16:58	